

Arcueil, le 7 mars 2011

Le directeur du service interacadémique
des examens et concours
à

N° de téléphone : 01 49 12 23 72
N° de télécopie : 01 49 12 33 97
Email : philippe.joffre@siec.education.fr
Affaire suivie par : Philippe Joffre
Référence : DEGT/PJ

**Madame, Monsieur le chef d'établissement
présentant des élèves à la certification en
langue espagnole**

Objet : Certification en langues – ESPAGNOL – session 2011 – Déroulement des épreuves orales et des épreuves écrites.

Je vous prie de trouver, ci-après, les instructions générales concernant l'organisation de la certification en langue espagnole. Les sujets pour les oraux et les écrits vous ont déjà été livrés. J'attire votre attention sur la confidentialité attachée à ces sujets. Les fiches individuelles de notation pour l'oral, fournies avec les sujets, sont à reprographier en fonction des besoins.

Les documents joints à cet envoi sont récapitulés à la fin de la circulaire. Je vous remercie d'examiner, en liaison avec les professeurs concernés, l'ensemble des documents, y compris les sujets, afin de préparer au mieux l'organisation des épreuves.

I / Les épreuves orales individuelles :

1 – L'organisation des épreuves orales individuelles :

Je vous rappelle que toutes les épreuves doivent se dérouler dans votre établissement sous votre responsabilité. Elles ne pourront pas être organisées en dehors de l'établissement.

Il vous appartient, en ce qui concerne l'épreuve orale individuelle, de décharger de cours les professeurs formés à la certification espagnole qui vont participer à cette évaluation.

Par ailleurs, je vous demande de bien vouloir échanger en cas de besoin vos professeurs formés à cet effet, avec les professeurs des établissements qui ont reçu la formation, afin que l'évaluation se fasse conformément à la réglementation.

La convocation des élèves et des professeurs relève de votre compétence.

2 – Le déroulement des épreuves orales individuelles :

Elles pourront se dérouler entre le jeudi 17 mars et le vendredi 15 avril 2011, suivant le planning que vous aurez fixé en accord avec le corps d'inspection.

Cette épreuve se déroule de la manière suivante :

L'entretien est mené par deux professeurs formés à la certification. L'un des professeurs mène l'entretien pendant que le second observe et évalue. Il est impératif que les professeurs interrogateurs et évaluateurs ne soient pas les professeurs des élèves.

Durée de l'épreuve : **15 minutes**, précédée de 15 minutes de préparation.

**A la fin des épreuves, tous les documents sont récupérés
par l'établissement et renvoyés au SIEC.**

3 – La remontée des notes :

A l'issue des épreuves orales individuelles, La saisie des notes s'effectue sur l'application LOTANET à l'adresse suivante : <http://ocean.siec.education.fr/> rubrique « Certification en langues ».

Les bordereaux de remontée de notes LOTANET de l'épreuve orale sont joints à cet envoi. Ils comprennent en haut de page l'identifiant et le mot de passe nécessaires à la saisie des notes.

Vous veillerez à mettre à disposition des interrogateurs un accès internet.

La date limite de saisie des notes est fixée au vendredi 29 avril 2011.

A l'issue des épreuves, et après la remontée des notes sur LOTANET, tous les documents relatifs à cette épreuve devront être retournés au SIEC au plus tard le vendredi 6 mai 2011.

II / Les épreuves écrites collectives :

1 – L'organisation des épreuves écrites collectives :

Les épreuves écrites comportent trois épreuves d'évaluation des compétences langagières : compréhension écrite, compréhension orale et expression écrite, qui se déroulent dans la même demi-journée. Les documents joints, concernant ces épreuves, sont les suivants :

- La liste d'émargement de vos élèves, classée par ordre alphabétique général, avec une colonne par épreuve.
- Des consignes pour les surveillants de salles.
- Les bordereaux de remontée des notes LOTANET pour les épreuves écrites de compréhension écrite et de compréhension orale, classés par épreuve.

Important : Des instructions détaillées sur l'acheminement des documents réponses et sur l'organisation des corrections vous seront adressées par un autre courrier.

J'attire de nouveau votre attention sur la confidentialité des sujets qui vous sont transmis. Il convient néanmoins d'examiner, en liaison avec le(s) professeur(s) de langue en charge de la certification en langue espagnole, l'ensemble des documents afin de préparer au mieux l'organisation des épreuves.

Je vous rappelle que toutes les épreuves se déroulent dans votre établissement sous votre responsabilité et qu'il vous appartient, en ce qui concerne l'épreuve de « compréhension orale », de mettre à disposition dans chaque salle d'examen un lecteur CD AUDIO et de vous assurer avant le passage de l'épreuve du bon fonctionnement de l'ensemble.

La convocation de vos élèves relève de votre responsabilité. Il convient de leur préciser d'apporter le matériel suivant : stylo à bille ou à plume noir.

2 – Le déroulement des épreuves écrites collectives :

Le calendrier des opérations :

Les épreuves écrites se dérouleront dans votre établissement :

le mardi 29 mars 2011 de 14h à 16h40 (durée : 140 minutes + 2 pauses)

- Distribution du sujet n°1 : « **compréhension écrite** » (« Comprensión de lectura ») – **durée : 50 mn**

Ramasser la totalité du sujet et des papiers brouillons, ainsi que les grilles réponses.

Pause de 5 mn

- Distribution du sujet n°2 : « **compréhension de l'oral** » (« Comprensión auditiva ») –
Ecoute du CD audio – durée : 40 mn.

Le CD correspond exactement à l'épreuve complète, durée et tâches à effectuer. L'audition du CD ne doit donc pas être interrompue.

Ramasser la totalité du sujet et des papiers brouillons, ainsi que les grilles réponses.

Pause de 15 mn

- Distribution du sujet n°3 : « **expression écrite** » (« Expresión escrita ») – **durée : 50 mn.**

Ramasser la totalité du sujet et des papiers brouillons, ainsi que la copie.

Les consignes générales :

L'encadrement, la distribution des sujets ainsi que la surveillance des épreuves sont assurés, dans la mesure du possible, par les professeurs d'espagnol.

Il est demandé aux élèves d'être présent 20 minutes avant le début de la première épreuve. Je vous remercie de bien vouloir le leur rappeler.

Chaque sujet est composé d'un support et d'une grille réponse (document en format A4) pour les épreuves de compréhension écrite et de compréhension orale, et d'une copie réponse (document en format A3 plié) pour l'épreuve d'expression écrite.

L'élève porte son nom et son prénom, ainsi que son établissement, à tous les emplacements mentionnés (supports, copies et grilles de réponses).

Il n'y a pas besoin d'indiquer le n° d'inscription ni de coller une étiquette sur l'en-tête des documents réponses.

En revanche, l'identité de l'élève et son établissement doivent être clairement mentionnés (préciser la ville de l'établissement).

L'élève répond sur tous les documents au stylo bille noir, éventuellement au stylo plume à encre noire.

Attention : bien respecter la consigne de report des croix sur la grille réponse avec un stylo bille noir.
Si un élève se trompe de case, il doit noircir entièrement la case erronée afin d'annuler son choix puis mettre une croix sur la bonne case.

Je vous rappelle qu'aucun élève ne pourra quitter la salle avant la fin de chaque épreuve.

A l'issue de chaque épreuve, les surveillants collectent pour chaque élève la copie et les grilles réponses sur lesquelles a répondu l'élève.
Lors du ramassage des documents réponses, demander aux élèves de vérifier qu'ils ont bien indiqué leur nom, leur prénom et leur établissement.

Le ramassage des documents :

Les documents supports tels que les sujets, les brouillons ainsi que les CD doivent également être récupérés par les surveillants et ne doivent pas être laissés aux élèves.

Des consignes ultérieures vous seront transmises concernant ces documents supports. Il convient de ne pas mélanger les grilles réponses et les copies des élèves avec ces documents.

Tous les documents réponses des candidats, accompagnés de la liste d'émargement, seront mis dans une enveloppe à part, bien identifiée : nom et ville de l'établissement, nombre de candidats présents, nombre de candidats absents, nombre de grilles réponses et de copies.

La date limite de saisie des notes pour les épreuves écrites est fixée au mardi 10 mai 2011.

Je vous remercie de votre collaboration. Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Vincent GOUDET

PJ :

- Les bordereaux Lotanet de l'épreuve d'expression orale
- Les bordereaux Lotanet de l'épreuve de compréhension écrite
- Les bordereaux Lotanet de l'épreuve de compréhension orale
- La liste d'émargement des élèves pour les épreuves écrites (Une colonne par épreuve)
- Les consignes à remettre aux surveillants de salles